



— Rejoignez —
LA FORCE DES SECOURS
SAPEURS ■ POMPIERS
 DE FRANCE

Découvrir
 JEUNES SAPEURS-POMPIERS

S'engager
 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

S'initier aux techniques de secours tout en pratiquant le sport

Modalités

- Être âgé de 11 à 18 ans, fournir un certificat médical d'aptitude physique, un certificat de vaccination antitétanique et une autorisation parentale
- Inscription à la rentrée scolaire
- Durée de formation : 4 ans

Les mercredis et / ou samedis, participe à des compétitions, des manœuvres et à des rassemblements régionaux et nationaux et prépare le brevet national de Jeune sapeur-pompier (à partir de 16 ans).

 Contacter l'union départementale pour en savoir plus.
Coordonnées sur www.pompiers.fr

Un engagement indemnifié compatible avec une activité professionnelle

Modalités

- Être âgé de 16 à 60 ans
- Résider en France et jouir de ses droits civiques
- Conditions d'aptitude médicale et physique
- Recrutement sur entretien
- Formation initiale et continue

 Contacter le centre de secours le plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail.

Avoir un métier
 SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Accès sur concours au grade de sapeur, de lieutenant ou de capitaine

Modalités

- Dès 18 ans
- Être de nationalité française (ou ressortissant européen sous certaines conditions) et jouir de ses droits civiques
- Conditions d'aptitude médicale et physique
- Formation initiale après recrutement
- Accès sans concours réservé aux JSP et SPV sous conditions d'ancienneté et de formation

 Chiffres clés*



Près de **4,68 millions** d'interventions
 Soit 1 intervention toutes les **6,7** secondes.

Le SUAP représente 87 % des interventions.
Près de 16 millions d'appels par an.

Missions

- **Secours d'urgence aux personnes** : Apporter un renfort médical de proximité aux secours déjà engagés. Assurer une médicalisation dans l'attente de l'intervention éventuelle d'une équipe constituée (SMUR, ...). Participer aux plans de secours en cas de catastrophe.
- **Santé en service** : Évaluer l'aptitude médicale de vos collègues sapeurs-pompiers. Mener auprès d'eux une politique de prévention.
- **Soutien santé des opérations** : Apporter si nécessaire des soins aux sapeurs-pompiers blessés sur les interventions de grande ampleur ou comportant des risques particuliers.

Recrutement

- **Médecin sapeur-pompier volontaire** : Dès le 2^e cycle des études médicales et jusqu'à la fin de votre carrière, vous pouvez rejoindre le Service de santé et de secours médical en qualité de volontaire, pour un engagement de 5 ans renouvelable.
- **Médecin sapeur-pompier professionnel** : Recrutement sur titres (concours) ou par voie de détachement.

Missions

- **Secours d'urgence aux personnes** : Lorsque l'état de la victime le nécessite, assurer une réponse essentielle entre l'intervention immédiate des premiers secours et l'éventuelle prise en charge médicale. Délivrer des soins d'urgence et/ou d'antalgie sur protocole.
- **Santé en service** : Participer à l'évaluation de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers et à la mise en œuvre de la médecine préventive.
- **Soutien santé des opérations** : Apporter si nécessaire des soins aux sapeurs-pompiers blessés sur les interventions de grande ampleur ou comportant des risques particuliers.

Recrutement

Vous êtes infirmier diplômé d'État :

- **Infirmier sapeur-pompier volontaire** : Rapprochez-vous de votre Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) pour connaître les modalités locales d'engagement.
- **Infirmier sapeur-pompier professionnel** : Recrutement sur titres (concours) ou par voie de détachement.

PHARMACIEN

Missions

- **Secours d'urgence aux personnes** : Assurer la gestion et le suivi des médicaments, dispositifs médicaux et matériels médicosecouristes des véhicules de secours et d'assistance aux victimes, et des dotations des médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers. Participer à la sécurisation des traitements et des soins.
- **Santé en service** : Participer à la politique de médecine préventive menée auprès des sapeurs-pompiers et être conseiller en matière de prévention des risques infectieux.
- **Risques particuliers** : Participer à la gestion des risques technologiques et environnementaux. Être un conseiller en matière de toxicologie.

Recrutement

Vous êtes pharmacien diplômé d'État et inscrit à l'Ordre national des pharmaciens :

- **Pharmacien sapeur-pompier volontaire** : Contactez votre Sdis pour connaître les modalités locales d'engagement.
- **Pharmacien sapeur-pompier professionnel** : Recrutement sur titres (concours) ou par voie de détachement.

Chiffres clés**

• Le SSSM

Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) compte plus de 11 900 sapeurs-pompiers, dont 96% de volontaires. Il participe à près de 210 000 interventions par an, soit près de 6% des interventions totales des sapeurs-pompiers.

• Qui sont-ils ?



3 625 MÉDECINS



630 PHARMACIENS



348 PSYCHOLOGUES



8 495 INFIRMIERS



315 VÉTÉRINAIRES

— Rejoignez —
LA FORCE DES SECOURS
SAPEURS ■ POMPIERS
DE FRANCE

Tous les renseignements
sur pompiers.fr

Scannez-moi!



Instagram Facebook Twitter | pompiers.fr